



CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES D'ENTRELACS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 septembre 2022

Délibération n°: C-2022-09-009

Nomenclature : 5.2.3

Objet : Désignation du secrétaire de séance

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 11
Ne prend pas part au vote : 0

VOTE

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Décision rendue exécutoire
par envoi en Préfecture et
mise en ligne le :

11/10/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, Le Centre Communal d'Actions Sociales d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 09h00 en session ordinaire à la Mairie d'Entrelacs, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRAISSAND, Président.

Date de convocation du Centre Communal d'Actions Sociales : 15 septembre 2022

PRESENTS : Jean-François BRAISSAND, Claire COCHET, Michelle MESSAGEOT, Robert BEAUDET, Monique GARCIAZ, Annie MIRABE, Henry LESPINASSE, Michel DUCROZ, Pascale ROUSSEAU, Séverine DEJEUX, Marie-Dolorès REVIL.

EXCUSES avec procuration :

ABSENTS OU EXCUSES : Claudette CHANVILLARD, Gaëlle JANIN-CHEMINOT, Ludovic BUSSARD, Stéphane BERTHET, Cécile VERNAY, Evelyne VITTET .

SECRETARE DE SEANCE : Madame Marie-Dolorès REVIL

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-15 qui précise qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée désigne un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

LE CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Madame Marie-Dolorès REVIL en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du Centre Communal d'Actions Sociales du 23 septembre 2022.

Jean-François BRAISSAND
Président du CCAS d'Entrelacs

Pour extrait, certifié conforme.





République Française

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES D' ENTRELACS

SEANCE DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 23 septembre 2022

Délibération n°: C-2022-09-010

Nomenclature : 7.1.6

Objet : Participation financière et refacturation pour la sortie séniors du 29 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 11
Ne prend pas part au vote : 0

VOTE

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Décision rendue exécutoire
par envoi en Préfecture et
mise en ligne le :

11/10/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, Le Centre Communal d' Actions Sociales d' Entrelacs dûment convoqué s' est réuni à 09h00 en session ordinaire à la Mairie d' Entrelacs, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRAISSAND, Président.

Date de convocation du Centre Communal d' Actions Sociales : 15 septembre 2022

PRESENTS : Jean-François BRAISSAND, Claire COCHET, Michelle MESSAGEOT, Robert BEAUDET, Monique GARCIAZ, Annie MIRABE, Henry LESPINASSE, Michel DUCROZ, Pascale ROUSSEAU, Séverine DEJEUX, Marie-Dolorès REVIL.

EXCUSES avec procuration : .

ABSENTS OU EXCUSES : Claudette CHANVILLARD, Gaëlle JANIN-CHEMINOT, Ludovic BUSSARD, Stéphane BERTHET, Cécile VERNAY, Evelyne VITTET .

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Dolorès REVIL

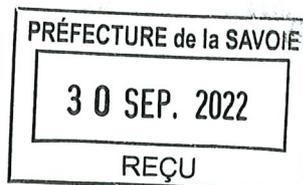
Le CCAS d' Entrelacs organise une sortie séniors le jeudi 29 septembre 2022. Au programme une visite guidée du Château de Montrottier, un repas au restaurant *** et une visite des Gorges du Fier. Le coût total de cette journée s' élève à 49.50 €, par participant, avec le transport en autocar compris. Il est proposé au CCAS de prendre en charge une partie du coût de cette journée et de facturer 30 € à chaque participant.

Il est proposé au CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES de :

- ACCEPTER la prise en charge du CCAS à hauteur de 19.50 € par participant
- ACCEPTER la refacturation de 30 € à chaque participant
- DONNER POUVOIR à Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Jean-François BRAISSAND
Président du CCAS d' Entrelacs

Pour extrait, certifié conforme.





CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES D'ENTRELACS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 septembre 2022

Délibération n°: C-2022-09-011

Nomenclature : 7.10.3

Objet : Fixation des tarifs des prestations du CCAS

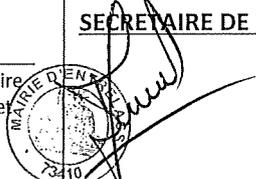
NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 11
Ne prend pas part au vote : 0

VOTE

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Décision rendue exécutoire par envoi en Préfecture et mise en ligne le : 11/10/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, Le Centre Communal d'Actions Sociales d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 09h00 en session ordinaire à la Mairie d'Entrelacs, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRAISSAND, Président.

Date de convocation du Centre Communal d'Actions Sociales : 15 septembre 2022

PRESENTS : Jean-François BRAISSAND, Claire COCHET, Michelle MESSAGEOT, Robert BEAUDET, Monique GARCIAZ, Annie MIRABE, Henry LESPINASSE, Michel DUCROZ, Pascale ROUSSEAU, Séverine DEJEUX, Marie-Dolorès REVIL.

EXCUSES avec procuration : .

ABSENTS OU EXCUSES : Claudette CHANVILLARD, Gaëlle JANIN-CHEMINOT, Ludovic BUSSARD, Stéphane BERTHET, Cécile VERNAY, Evelyne VITTET .

SECRETARE DE SEANCE : Madame Marie-Dolorès REVIL

Par délibération n°C_2022_003_005 du 10 mars 2020, le Centre Communal d'Actions Sociales a fixé les tarifs des prestations BUS O FIL et Gymnastique douce proposés dans le cadre du lien social. Au vu du contexte économique actuel avec l'augmentation des coûts du carburant, il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs du BUS O FIL, comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Jours		Horaires	Destinations	Tarifs actuels	Proposition
Mercredi	Matin	9h – 12h	Aix-les-Bains	6 €	8 €
	Après-midi	14h – 17h			
Vendredi	Matin	9h – 12h	Albens	4 €	5 €
			La Biolle		

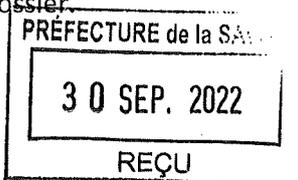
La facturation s'établit en fin de saison, soit fin juillet.

Des transports ponctuels pour les animations locales telles que la semaine bleue, le festival du cinéma rural, les expositions de Crosagny sont également organisés à titre gratuit.

Pour l'organisation de la Gymnastique Douce, il est proposé de maintenir le tarif de 81 € l'année par personne pour environ 24 séances par an.

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES, après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs pour le BUS O'Fil indiqués dans le tableau ci-dessus
- MAINTENIR le tarif à 81 € par personne pour l'ensemble du cycle pour la Gymnastique douce
- PRECISE qu'en cas d'impossibilité médicale (sur justificatif) à poursuivre les cours de Gymnastique douce, il pourra être fait un remboursement sur la base du ou des trimestres restants, sachant que tout trimestre commencé est dû
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à Madame la Vice-Présidente pour accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.



Jean-François BRAISSAND
Président du CCAS d'Entrelacs

